

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-229

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

Villa Pérochon - Création d'une artothèque - Approbation des
marchés de travaux -
Lots 2, 3, 5, 7 et 9

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Patrimoine et Moyens**Villa Pérochon - Création d'une artothèque -
Approbation des marchés de travaux -
Lots 2, 3, 5, 7 et 9**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement BEAUDOUIN & ENGEL (mandataire)/CCE ASSOCIES/ATES/ITES de Niort, par décision du 20 janvier 2020.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comporte onze lots.

Après déroulement de la consultation, le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 mai 2021, les marchés concernant les lots 1 « Désamiantage », 4 « Menuiseries extérieures bois », 6 « Menuiseries intérieures », 8 « Peintures - sols », 10 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », 11 « Electricité – Courants forts ».

Une nouvelle consultation pour les lots 2, 3, 5, 7 et 9 a été lancée et après déroulement, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant total en € HT	Montant total en € TTC
2	Gros-œuvre – Maçonnerie de pierre	SOMEBAT – 79270 ST SYMPHORIEN	105 217,04	126 260,45
3	Couvertures ardoise et zinc	LES COUVERTURES LOPEZ – 79100 THOUARS	30 000,00	36 000,00
5	Cloisons sèches	SOCOBAT – 79110 CHEF-BOUTONNE	47 732,96	57 279,55
7	Mobiliers - Agencements	CSI BATIMENT – 86240 LIGUGE	44 477,80	53 373,36
9	Appareil élévateur	SACHOT – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE	38 530,00	46 236,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués aux entreprises dans le cadre de la création d'une artothèque à la Villa Pérochon, comme énoncé ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces des marchés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ